



Dossier de presse

# Protéger l'environnement, j'adhère !



**PEJ**

**Protéger l'environnement, j'adhère !**

## Appel à projets

Dispositif à destination des enseignants en maternelle, élémentaire, collège et lycée

*ORIGAN, ANETH, CIBOULETTE, ROMARIN, SAUGE, THYM, CARIANONNE, PERSIL*

**Vous avez un projet en lien avec la nature et le développement durable ?**



**Le dispositif PEJ vous donne les moyens de le réaliser !**



**Contact : Guillaume Simon**

tél : 03 88 58 38 47

courriel : [guillaume.simon@ariena.org](mailto:guillaume.simon@ariena.org)



Sélestat, le mardi 5 juin 2018

**Association régionale pour l'initiation  
à l'environnement et à la nature en Alsace**  
Mission reconnue d'utilité publique

6 route de Bergheim - 67600 Sélestat  
03 88 58 38 48 - info@ariena.org  
**ariena.org**

## Communiqué de presse

### **“Protéger l'environnement, j'adhère !” Les classes présentent leurs projets au Musée zoologique de Strasbourg**

Les classes alsaciennes participant à l'opération “Protéger l'environnement, j'adhère !”, coordonnée par l'Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (*Ariena*), exposent leurs réalisations **du 21 au 27 juin 2018 au Musée Zoologique de Strasbourg**, 29 boulevard de la Victoire.

Agir pour le développement durable au travers d'un projet pédagogique mené à l'année : telle a été la motivation de 65 classes, allant de la maternelle au lycée, soit plus de 1500 élèves, pour participer cette année à “Protéger l'environnement, j'adhère !”. Ce dispositif leur permet de bénéficier de 12 à 15 heures d'accompagnement pédagogique et technique d'un animateur professionnel en éducation à la nature et à l'environnement.

L'Ariena coordonne pour la 22<sup>e</sup> année cette opération dans laquelle s'investissent les collectivités locales (*Région Grand Est, Conseil départemental du Haut-Rhin*), l'Etat (*Rectorat de l'Académie de Strasbourg, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Agence de l'eau Rhin Meuse*) et le secteur privé (*EDF, Weleda, Suez*).

En fin d'année scolaire, les classes ayant été soutenues pour leur projet participent à une exposition qui vise à valoriser les travaux des élèves auprès du public. En visite libre du mercredi 21 au mercredi 27 juin 2018, l'exposition “Protéger l'Environnement, J'adhère !” a lieu cette année au Musée zoologique de Strasbourg. Les classes participantes se verront récompensées lors d'une **remise de prix organisée à l'Institut de Zoologie de Strasbourg** (12, rue de l'Université) le mercredi 27 juin 2018 à 15h30. Les lauréats recevront leurs lots par les partenaires présents.

#### **Au programme de l'après-midi du mercredi 27 juin :**

- 14h-15h30 : Visite libre de l'exposition
- 15h30 : Remise des prix
- 16h15 : Pot de l'amitié

#### **Contact presse :**

Guillaume Simon  
✉ guillaume.simon@ariena.org  
☎ 03 88 58 38 47



## Encourager les projets environnementaux en Alsace

Le dispositif "Protéger l'environnement, j'adhère !" (PEJ) vise à impulser et à accompagner les projets d'éducation à l'environnement des établissements scolaires d'Alsace. Il est coordonné par l'Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (Ariena).

Par le biais d'appels à projets, ce dispositif permet aux enseignants de bénéficier de l'accompagnement technique et pédagogique d'un animateur professionnel du réseau Ariena pour monter des actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement et au développement durable. C'est la 22<sup>ème</sup> année que l'Ariena coordonne ce dispositif, et depuis la création de celui-ci, de très nombreux projets PEJ, riches et diversifiés, ont vu le jour dans des classes allant de la maternelle au lycée (*publics et privés*).

Ces projets ont pour objectif de sensibiliser davantage les élèves à la protection de l'environnement, de les impliquer dans cette démarche et de valoriser leurs réalisations. Les critères suivants sont pris en compte dans la sélection des projets :

- la mise en œuvre d'une action concrète pour l'environnement et le développement durable pour contribuer à améliorer la gestion et la protection du cadre de vie.
- l'implication des jeunes, en les incitant à prendre des initiatives par une approche de terrain concrète et sensible et sur la base de leurs interrogations et de leurs idées,
- la dimension innovante du projet, où la créativité des jeunes sera mise au service de l'environnement,
- l'insertion dans une dynamique locale, de quartier, de village ou de ville, en associant les partenaires associatifs, publics ou privés.

**Chiffres :** environ 65 projets soutenus chaque année scolaire

**Thèmes possibles :** Les projets peuvent notamment porter sur le thème de l'eau, de l'alimentation, des énergies renouvelables, de la faune, de la flore, des transports, des déchets, des patrimoines naturels, etc.

**Exemples de projets :** aménagement d'un jardin écologique, plantation d'un arboretum avec des espèces locales, préservation des oiseaux, aménagement d'un sentier sensoriel à l'école, création d'un biotope aquatique, valorisation des déchets verts à l'école, apprendre à avoir une démarche d'éco-mobilité à l'école...

# Des partenaires financiers et techniques mobilisés pour l'éducation à l'environnement

Le dispositif "Protéger l'environnement j'adhère !" réunit un grand nombre de partenaires publics et privés qui partagent le même intérêt pour l'environnement et la volonté de développer et promouvoir une éducation à l'environnement basée sur l'expérimentation de terrain dans les écoles alsaciennes. L'investissement des différents partenaires n'est pas que d'ordre financier. Ils participent au sein d'un comité de pilotage coordonné par l'Ariena à l'organisation des différents temps d'animation du dispositif. Ils font vivre le dispositif en organisant et en mettant en place les éléments de communication, les appels à projets. Ils participent aux jurys de sélection des projets, organisent les temps forts du dispositif comme les journées d'information aux enseignants, les expositions de fin d'année. Ils participent également avec l'Ariena à la remise des prix, qui récompense les classes ayant présenté au concours les projets les plus remarquables.

Aujourd'hui, le dispositif bénéficie du soutien de la Région Grand Est, du Conseil départemental du Haut-Rhin, du Rectorat de l'Académie de Strasbourg, de la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, d'EDF, de Suez, et Weleda.



## Le Calendrier du dispositif

Deux sessions ont été organisées. Une première session, en mai, qui a permis aux enseignants qui le souhaitent de monter leurs projets plus en amont en vue de les commencer dès le mois de septembre. Une seconde session, en novembre, a été organisée pour les enseignants voulant monter leurs projets à partir de la rentrée.

A partir de l'année scolaire 2018-2019, une seule session d'appel à projets sera organisée. Le calendrier du dispositif sera désormais le suivant :

- **Entre mai et octobre** : montage des projets en partenariat avec les associations d'éducation à la nature et à l'environnement membres du réseau Ariena.
- **8 novembre** : date limite d'envoi du dossier complet en version numérique à l'Ariena
- **Début décembre** : réponses aux enseignants porteurs de projets
- **De décembre à juin** : réalisation des projets
- **Deuxième quinzaine de juin** : exposition-concours des projets PEJ
- **Fin juin** : réalisation du bilan du projet

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site [www.ariena.org/pej](http://www.ariena.org/pej).

# Trois étapes pour un projet

## 1 Montage et dépôt du projet

L'Ariena propose un accompagnement technique, méthodologique et pédagogique en mettant les établissements en relation avec un animateur qualifié avec qui les projets sont menés à terme. Cet animateur les accompagne dans la constitution des dossiers et dans la réalisation des projets. En effet, l'Ariena regroupe au sein de son réseau associatif les structures qui emploient ces professionnels, pour une grande majorité, titulaires d'un BTS, d'un brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire (*BEATEP*), d'un Brevet professionnel jeunesse, éducation populaire et sport (*BPJEPS*), d'un diplôme d'éco-interprète ou ayant acquis une expérience reconnue en matière d'éducation à l'environnement. Pour le montage du dossier et du projet, les enseignants peuvent aussi demander le soutien des conseillers pédagogiques en environnement des inspections académiques du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Une fois les dossiers complétés, ils sont à envoyer à l'Ariena en version numérique.

## 2 Réalisation du projet

Une quinzaine d'heures d'animations avec l'association accompagnatrice sont attribuées à chaque projet soutenu. Ces interventions se dérouleront en classe et à proximité de l'école et seront réparties tout au long de l'année scolaire. Entre ces séances, l'enseignant poursuit le projet en autonomie mais toujours en relation étroite avec l'animateur nature et environnement.

## 3 Valorisation des réalisations des élèves

Afin de valoriser l'ensemble des projets auprès des élèves, des familles, des enseignants, des associations, des partenaires du dispositif PEJ, une exposition est organisée à l'échelle du territoire alsacien. Cet événement est également l'occasion de concourir pour remporter un prix.

Les classes sont également invitées à présenter leurs productions (journal, panneaux, projections, spectacles, album, CD-Rom, sites Internet, etc.) lors d'expositions organisées dans différentes associations. La liste des dates et des lieux d'exposition est communiquée chaque année aux enseignants.

## L'Ariena : association coordinatrice du dispositif

L'Ariena, Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace, dont l'objectif est de développer et de promouvoir les activités d'éducation à l'environnement sur le territoire alsacien, est née d'une volonté régionale. Association tête de réseau, elle fédère une cinquantaine d'associations alsaciennes d'éducation à l'environnement. Association unique en son genre et reconnue d'utilité publique, elle regroupe dans son administration : associations, élus et administrations.

### Le conseil d'administration de l'Ariena est composé :

- des membres actifs constitués des représentants des associations membres du réseau,
- des membres de droit constitués de la Région Alsace, des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, du Conseil Economique et Social d'Alsace, du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, et d'Alsace nature.

### Pour atteindre cet objectif, l'association s'est fixée quatre champs d'actions :

- animer le réseau de professionnels et de bénévoles des associations agissant avec les collectivités pour le développement d'activités éducatives sur l'environnement, la nature, les patrimoines, la qualité de vie (*eau paysages, air, déchets, transports, énergies...*) et le développement durable,
- soutenir les projets d'éducation à la nature et à l'environnement auprès des associations du réseau Ariena, des collectivités, des entreprises, des établissements scolaires, etc.,
- former les animateurs, les techniciens, les personnels des collectivités, les élus et expérimenter de nouveaux projets dans les établissements scolaires, les universités, les filières d'apprentissage et les entreprises, etc.,
- concevoir des outils pédagogiques, des expositions, des sentiers pédagogiques ou des guides professionnels d'aide au montage de projet afin d'accompagner les démarches de sensibilisation.

## Un réseau associatif riche et diversifié

Le réseau Ariena regroupe une cinquantaine de structures œuvrant pour l'éducation à l'environnement dans une démarche de développement durable. La richesse de ce réseau est d'être composé d'associations complémentaires tant au niveau des compétences que des activités proposées. Maisons de la nature, centres de vacances, associations de défense de l'environnement, fermes éducatives, musées, organismes de formation à l'environnement, parcs naturels régionaux, autant de structures dont l'objectif est de sensibiliser le plus grand nombre à l'environnement. La complémentarité de ces structures et leur répartition géographique permettent de répondre aux besoins des différents projets portés par les établissements scolaires en Alsace.

### Ces structures cherchent à atteindre les objectifs suivants :

- donner l'envie d'agir en faveur de la nature et de l'environnement par le contact direct avec la nature et l'expérience vécue,
- apporter des informations intégrant la complexité des systèmes et l'évolution des connaissances,
- proposer une pluralité de discours afin de donner à chacun la possibilité de se forger sa propre opinion et de faire évoluer ses comportements.

*Extrait de la charte d'adhésion et de participation au réseau associatif de l'Ariena*

Un label CINE (*Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement*) distingue les structures du réseau dont l'activité entière est l'initiation et la sensibilisation à la nature et à l'environnement et dont le rayonnement territorial s'appuie sur un partenariat avec les collectivités locales (*membres de l'association labellisés CINE*).

Pour aller plus loin, des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'Ariena :

<http://www.ariena.org/>



# Éduquer à l'environnement : un enjeu majeur

L'état de l'environnement est le résultat des actions quotidiennes de chacun d'entre nous. En faisant évoluer les comportements individuels, nous pouvons construire un avenir viable pour nous-même et pour notre planète.

L'éducation à l'environnement permet :

- d'apprendre à connaître la nature pour mieux l'apprécier et la préserver,
  - de former des citoyens conscients et responsables à l'égard de l'environnement, libres de leurs choix et acteurs au sein de la société,
  - de consolider les liens entre les hommes et la nature,
  - de responsabiliser chacun et d'agir pour l'environnement,
  - de concilier les exigences sociales, économiques et environnementales...
- ... Afin de tendre vers un développement durable.

Les activités proposées et les démarches pédagogiques mises en œuvre prennent en compte le développement individuel de chacun, favorisent l'autonomie, l'intégration et la cohésion sociale.

L'Ariena regroupe des associations, des collectivités territoriales (Région, Départements, Parcs naturels régionaux) et les services de l'Etat (DREAL, Education nationale, DRJS) pour développer ensemble l'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace.  
Elle a pour objet de contribuer à l'éducation de citoyens conscients et responsables, capables de faire évoluer leurs comportements à l'égard de l'environnement.



**Réseau d'éducation à la nature  
et à l'environnement en Alsace**

**Ariena**  
6, route de Bergheim  
67600 Sélestat  
tél. : 03 88 58 38 48  
fax : 03 88 58 38 41  
courriel : [info@ariena.org](mailto:info@ariena.org)  
site : [www.ariena.org](http://www.ariena.org)